Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 28-32 (1978-1982)

Heft: 112

Artikel: L'écu d'or aux porcs-épics de François Ier

Autor: Strauss, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171174

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lich der Spiele, wie dies G. F. Hill[20] in Erwägung zog, verstanden werden. «DONATIO» wird vielmehr eher mit L. Robert auf das Epitheton ἱερός bezogen werden müssen – d. h. Cremna würde demnach vom Kaiser das Privileg erhalten haben, seine Spiele als «heilige Spiele» bezeichnen zu dürfen [21].

[20] a. O. 219; vgl. ebd. 217 (Finanzierung der Preise).

[21] Notes de numismatique et d'épigraphie grecques, RN 1936, 277 f. = Opera Minora Selecta II (1969), 1032 f.; ders., La déesse de Hiérapolis Castabala (Cilicie), (1964), 89 f.; vgl. auch ders., Etudes Anatoliennes. Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure (1937), 119 ff. Vgl. ferner J. P. Callu, La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311 (1969), 27 und Anm. 3. Diese Spiele sind vergleichbar mit den certamina sacra zum Beispiel in Sidon (HN² 798) und Heliopolis (HN², 785). Dazu Robert, Notes, 274 ff. bzw. 1029 ff. Möglich, daß auch die Prägungen der Salonina aus Side in Pamphylien mit der auf der Rückseite dargestellten Preiskrone und der Legende ΔΩΡЄΑ (Hill a. O. 216 f., Nr. 9; HN² 704) ähnlich zu erklären sind.

Abbildungsnachweis

1 Cremna, Aurelian, Rs.; SNG von Aulock 5120.
2 Cremna Aurelian; Privatbesitz (Photo K. Fleissner, Düsseldorf).
3 Ausschnitt von 2.
4 Cremna, Aurelian, Rs.; SNG von Aulock 8609.
5 Cremna, Aurelian, Rs.; SNG von Aulock 8610.
6 Cremna, Aurelian, Rs.; SNG von Aulock 5122.
7 Nerva, Sesterz, Rs.; BMC 115, Taf. 6, 1.
8 Kontorniat, Vs.; Wien; Alföldi 632, Taf. 204, 3.

L'ECU D'OR AUX PORCS-EPICS DE FRANÇOIS Ier

Pierre Strauss

Fig. a

D. + FRANCISCVS:DEI:GRACIA:FRANCOR:REX Ecu aux lys de France, couronné et accosté de deux porcs-épics.

R. + XPS:VINCIT:XPS:REGNAT:XPS:IMPERAT Croix trifide cantonnée de deux porcs-épics et de deux F couronnés.

Poids: 3,25 g (il manque un petit morceau au bord de la pièce).

Exemplaire unique trouvé à Rocroi, provenant de la collection Boudeville, décrit par F. de Saulcy, Histoire numismatique du règne de François Ier (1876), p. 62 et frontispice; H. Hoffmann, Les Monnaies Royales de France ... (1878), p. 101 et pl. 56; L. Ciani, Monnaies Royales Françaises ... (1926), p. 220, 1068.

Cet exemplaire mentionné par A. Dieudonné, Manuel de Numismatique Française, t. II (1916), p. 49 et p. 315, § III et par J. Lafaurie et P. Prieur, Les Monnaies des Rois de France, t. II (1956), p. 6. Il a fait l'objet de deux communications à la Société Française de Numismatique, séance du 31 mars 1951 (BSFN 1951, p. 28) et du 6 mai 1967 (BSFN 1967, p. 152). Il a figuré dans la vente de la collection du Dr. B., Versailles 26 et 27 novembre 1966 (expert de Poplavsky), no 131 (fig. a).

F. de Saulcy qui a le premier publié cet écu d'or, écrit à son propos[1]: «Cette pièce, trouvée à Rocroy, est restée très longtemps dans une collection de Besançon.

Nous ne trouvons pas trace, dans l'histoire monétaire de François Ier de l'émission d'écus au porc-épic, et cependant nous avons affaire ici à une pièce d'une authenticité irrécusable. Dès lors, je ne puis voir en cette pièce autre chose qu'une fantaisie que se sera passée un tailleur de coins. D'ailleurs, l'absence de tout point secret écarte l'idée d'un monnayage exécuté régulièrement dans un hôtel des monnaies du royaume. Il faut donc ne voir là qu'une pièce de plaisir ou de caprice, fort rare sans doute, unique peut-être, mais qui n'a rien de commun avec les véritables monnaies de François Ier, puisque celui-ci n'a jamais, ni de près ni de loin, autorisé l'emploi du porc-épic, emblème exclusif de Louis XII, son prédécesseur.»

Ce commentaire rendrait superflu un nouvel examen de cette pièce extraordinaire, si les communications précitées n'avaient précisément remis en cause cette «authenticité irrécusable» que de nombreux numismates compétents ont reconnue à l'exemplaire en question. Nous lisons notamment dans la communication du 5 mai 1967[2]: «Il s'agit d'un écu d'or aux porcs-épics de Louis XII dont la bordure contenant le nom du roi LVDOVICVS a été enlevée et remplacée par une fraction de bordure d'un écu d'or de François Ier, FRANCISCVS: ce qui a produit une monnaie inédite à laquelle Saulcy puis Hoffmann se sont laissés prendre.»

Fig. b

Fig. c

[1] Op. cit., p. 62.

[2] Communication de Madame F. Dumas, Monnaies d'or du XVIe siècle réparées, et commentaire de Monsieur Jean Lafaurie.

Nous avons eu récemment l'occasion de procéder à un examen approfondi de cette monnaie que nous reproduisons agrandie 2:1 (fig. a). L'examen au microscope binoculaire révèle une parfaite homogénéité de la surface et de sa structure. Les traces d'usure sont uniformes, aucune trace d'altération du métal n'est décelable. La radiographie[3] (fig. b) nous fournit la preuve qu'aucun fragment rapporté n'a été soudé au flan, car le champ est clair au contour du segment incriminé, alors que la double frappe du revers apparaît distinctement en foncé sur l'image. Par comparaison, la radiographie (fig. c) de l'écu d'or au soleil de Louis XII (Lafaurie 592) provenant du trésor d'Avon-les-Roches (Indre et Loire) montre nettement le segment rapporté pour obtenir la recharge voulue par le possesseur qui ne s'est nullement soucié de reconstituer la légende[4].

L'examen de la légende du droit de l'écu aux porcs-épics nous permet de constater:
- qu'il n'est pas possible de remplacer au droit le nom de LVDOVICVS composé de 9 lettres par celui plus long de FRANCISCVS comprenant 10 lettres, tout en retrouvant sur l'autre face des lettres qui s'intégreraient parfaitement à la légende du revers;
- que la graphie «moderne» est homogène; on notera la forme particulière des A;
- qu'un fin tréflage s'est produit dans la moitié supérieure au droit de l'écu et qu'il affecte toutes les lettres de FRANCOR: REX + FRANCISCVS.

Au revers, une double frappe a partiellement embrouillé le type. Nous constatons que la première frappe a laissé son empreinte en haut dans la partie gauche du flan (par rapport à la croisette). Subsistent deux des extrémités trifides de la croix, la tête d'un porc-épic, le F couronné, une partie de la légende: . . IMPERAT + XPS . . La deuxième frappe au cours de laquelle le trousseau a dévié de 15 degrés environ, a partiellement oblitéré la première empreinte tout en provoquant un étirement du métal d'un millimètre au maximum à 160 degrés. La double frappe, phénomène fréquent dans la production monétaire peu soignée de l'époque en question nous permet dans ce cas de constater que l'initiale du nom royal, le F couronné est bien gravé dans le coin qui a servi à la frappe de l'écu aux porcs-épics[5].

L'examen auquel nous avons procédé nous permet d'écarter résolument l'hypothèse que le spécimen étudié ne serait qu'un écu d'or aux porcs-épics de Louis XII, habilement trafiqué à l'usage d'un collectionneur crédule. Bien au contraire, cet écu d'or à bien été frappé avec des coins spécialement gravés à cet effet et il présente toutes les caractéristiques du style de son époque. Seul un tailleur expérimenté était capable de graver de tels coins.

Reste à expliquer du point de vue historique et numismatique une émission qui de toute évidence est irrégulière, ne serait-ce que par l'absence de tout point secret, de marque d'atelier ou de graveur.

Les premières années du règne de François Ier sont, sur le plan monétaire, une période de transition entre le moyen âge et les temps modernes. Rappelons brièvement que sous ce règne le contrôle des ateliers fut renforcé. Par l'ordonnance royale du 14 janvier 1540 les points secrets d'ateliers furent remplacés par une lettre d'atelier mise en évidence et le différent du maître de la Monnaie, jusqu'alors facultatif, devint obligatoire. La plupart des 27 ateliers œuvrant sous Louis XII seront d'ail-

[3] Radiographie laboratoire Kodak à Paris.

[4] BSFN 1967, p. 152. Les pièces endommagées sont rechargées pour augmenter leur poids; elles bénéficiaient ainsi du cours légal qui était supérieur à leur valeur intrinsèque.

[5] On ne voit pas par quel procédé on aurait pu changer sans traces de retouche sur un écu d'or aux porcs-épics de Louis XII les deux L, initiales du nom royal en deux F couronnés. L'auteur de la communication citée reste nous devoir une explication.

leurs fermés en juin 1515, puis successivement rouverts lorsque le besoin de numéraire s'accroît sous l'effet de l'inflation qui caractérise cette époque.

L'organisation des ateliers, encore imprégnée des structures féodales, favorisait abus et fraudes dont de nombreux documents témoignent [6]. Les maîtres achetaient le bail ou la concession, ils s'y ruinaient ou faisaient fortune. Les monnayeurs bénéficiaient de certains privilèges, mais ils étaient mal payés et le travail leur manquait souvent. La suspension de leurs gages après un chômage de plus de trois mois était même décidé par François Ier [7]. Faut-il s'étonner dans ces conditions que le faux monnayage abonde et que nombreuses sont les imitations et les émissions irrégulières [8] comme celle, à titre d'exemple, d'un écu d'or au nom de Charles VIII, au revers d'un écu d'or de François Ier aux F couronnés, qui figurait dans la collection Georges Motte [9]. Il passa, sans doute à tort, comme une imitation italienne, mais son authenticité ne fut pas contestée.

Ainsi l'écu d'or aux porcs-épics de François Ier vient s'insérer tout naturellement dans son contexte. Il ne s'agit pas «d'une fantaisie que se sera passée un tailleur de coins» mais bien d'une tentative, illégale sans doute, de monnayer dans un but lucratif. Vu sous cet aspect, l'écu d'or en question garde tout l'intérêt d'un document d'histoire monétaire.

[6] Cf. F. de Sauly, op. cit., catalogue des maîtres particuliers et des tailleurs, p. 11 ss.: «Paris, 3 février 1532: Claude Rouget est en fuite; Tours 1535: Fangas emprisonné; Paris, octobre 1539: Ordre d'informer contre Olivier Glanne; Bourges, mai 1540: Pierre Ronsart, destitué.»

[7] A. Dieudonné, Manuel de Numismatique Française, t. II (1916), p. 16, note 2.

[8] Cf. J. Lafaurie et P. Prieur, Les Monnaies des Rois de France, t. II (1956), introduction, p. X et XI.

[9] Vente E. Bourgey, Paris, 12 au 15 novembre 1951, no 342 et pl. V.

Liste des illustrations:

a Ecu d'or aux porcs-épics de François Ier; dans le commerce; photo P. Strauss.
b Radiographie de la même pièce, laboratoires Kodak SA, Paris.
c Ecu d'or au soleil de Louis XII, provenant du trésor d'Avon-les-Roches; radiographié par les laboratoires Kodak SA, Paris.

EIN GOLD-HORTFUND VON RHÄZÜNS AUS DEM JAHRE 1951

Silvester Nauli

Das Dorf Rhäzüns, auf romanisch Razen, liegt auf etwa halber Wegstrecke von Chur, der Hauptstadt des Kantons Graubünden, nach Thusis. Der Scheidnerberg als westlicher Ausläufer der Stätzerhornkette, bildet mit dem linksrheinischen Heinzenberg die erste natürliche Sperre von Norden her in die Alpen und trennt die beiden Talschaften und politischen Kreise «Im Boden» und Domleschg voneinander. Durch diese Talenge mußte der gesamte Verkehr der Splügen- und San-Bernhardin-Route, sei es auf der linken oder rechten Rheinseite, passieren. Es ist deshalb nicht verwunderlich, daß hier schon im Frühmittelalter das Dorf Rhäzüns mit einer im 6. Jahrhundert nachgewiesenen Kirche entstanden ist. Die Anfänge des gleichnamigen Schlosses östlich des Dorfes, am steilen Felsabsturz zum Rhein, liegen noch im dunkeln. Es dürfte wohl zu Beginn des Hochmittelalters gestanden haben. Das Schloß bildete ursprünglich mit den Dörfern Rhäzüns, Bonaduz, Ems

Mit der neuen Projectina lassen sich also auf schnellstem Weg und mit genausten Ergebnissen Stempelvarianten feststellen. Serienuntersuchungen an Fundmünzen zum Beispiel können unverzüglich ohne jegliche Vorarbeiten und Vorbereitungskosten begonnen werden; für gleichartige Münzen genügt eine einmalige Scharfeinstellung und Justierung meistens; Verzugsgefahren von Filmen und Fotopapier, wie sie bei der Vergleichsmethode von Filmen mit Fotos bestehen, fallen dahin. Vor allem aber gestatten die starken Vergrößerungen nicht nur ein exakteres, sondern auch ein weniger ermüdendes Arbeiten als beim Fotovergleich mit Kleinbildaufnahmen [8]. Ferner sind auch hier die Untersuchungsergebnisse nicht nur fotografisch dokumentierbar, sondern auch jederzeit nachprüfbar. Es ist sehr zu hoffen, daß solche unübertrefflichen Universal-Vergleichsprojektoren, wie sie die Projectina Typen 8031 und 8032 darstellen, bald wenigstens in einigen öffentlichen Instituten vorhanden und auch für wissenschaftliche numismatische Untersuchungen zugänglich sind.

[8] Die für viele Fälle unentbehrlich bleibende Foto-Negativ-Vergleichsmethode wird eingehend beschrieben von A. Voûte: Eine einfache Methode zum Stempelvergleich bei Münzen, SM 22, 1972, S. 25–27.

BERICHTIGUNG – RECTIFICATION

Nous tenons à préciser que l'opinion mise en cause dans notre article sur l'écu d'or aux porcs-épics de François Ier (voir le fascicule 112 de novembre 1978) est celle exprimée lors d'une séance de la société française de numismatique du 6 mai 1967 par Monsieur Jean Lafaurie qui intervenait à propos d'une communication de Madame Françoise Dumas. *P. Strauss*

ALTES UND NEUES – NOUVELLES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Eligiuspreis

Durch den großen Anklang und die rege Teilnahme, die die Stiftung des Eligiuspreises gefunden hat, ist es mir als erstem Vorsitzenden des Verbandes der Deutschen Münzvereine e. V. eine besondere Freude, erneut einzuladen zur Teilnahme an dem

2. Eligiuspreis

Der in Limoges geborene heilige Eligius war der Schutzpatron der Goldschmiede und Schmiede. Er war Münzmeister unter den Frankenkönigen Chlotar II. und Dagobert I. Später trat er in den geistlichen Stand ein. Als Bischof starb er am 1. Dezember 659.

Teilnahmeberechtigt sind Nicht-Fachnumismatiker des In- und Auslandes, die eine Arbeit aus der Münzen- und Medaillenkunde aus ihrer eigenen Kenntnis als Sammler wissenschaftlich und historisch belegt in deutscher Sprache ausarbeiten. Es muß eine noch nicht veröffentlichte Arbeit sein. Die Einreichung soll in vierfacher Ausfertigung mit Bildern belegt erfolgen an Dr. Gerd Frese, 6900 Heidelberg 1, Werderstraße 53–55, und dort bis zum 15. Mai 1979 eingegangen sein.

Preisverleihung erfolgt am 22. September 1979 anläßlich des 14. Süddeutschen Münzsammlertreffens in Mannheim.

Der Jury gehören Fachnumismatiker und Sammler an. Vergeben wird ein

1. Preis in Höhe von 800.– DM
2. Preis in Höhe von 600.– DM
3. Preis in Höhe von 300.– DM

Jugendpreis in Höhe von 400.– DM (Alter bis vollendetes 20. Lebensjahr).

Über die prämiierten Arbeiten hat der Verband der Deutschen Münzvereine e. V. das Erstveröffentlichungsrecht im Numismatischen Nachrichtenblatt, dem Organ des Verbandes, für ein Jahr nach Bekanntgabe der Preisträger.

Dr. Gerd Frese